

Edité le 28-09-2019
N° concours : 098142

Compétition le 29-09-2019 (08:00)
Ville : ISLE-D'ESPAGNAC

CBD CHARENTE
MME PLINET JOSETTE
45 RUE DE VORSPAL
16100 COGNAC
FRANCE
Tél. : 0545325905

M. LICHTLIN Jean-Pierre
36 RUE DE LA COMBE DU CORMIER
CHEMIN DE GIERVE
16600 MORNAC
FRANCE

Ordre de Mission - Arbitrage

**Monsieur l'arbitre expédiera les fiches de participation dès la fin de la compétition,
et au plus tard dans les 48 heures, à l'adresse mentionnée ci-dessus.**

Qualification du concours	Promotion	
Catégorie acceptée	TD	
Nombres d'équipes	0	Double
Date de début	29-09-2019	
Heure de début	08:00:00	
Nombre d'équipes présentes	_____	(A préciser obligatoirement)
Téléphone pour renseignement	0545656600	
Lieu de déroulement	Rue Victor Hugo 16340 L'ISLE-D'ESPAGNAC	
Organisateur	A.B. DE L ISLE D ESPAGNAC (NAQ160110) MR GOURY ALBERT CIDEX 83 242 rue Porte du Chateau Le Breuil 16430 CHAMPNIERS FRANCE	

En cas d'impossibilité d'accomplir cette mission,
Veuillez nous retourner ce dossier IMPERATIVEMENT DANS LES 10 JOURS.

Quelles remarques faites vous sur cette manifestation

Edité le 28-09-2019
N° concours : 098142

Compétition le 29-09-2019 (08:00)
Ville : ISLE-D'ESPAGNAC

CBD CHARENTE
MME PLINET JOSETTE
45 RUE DE VORSPAL
16100 COGNAC
FRANCE
Tél. : 0545325905

M. LICHTLIN Jean-Pierre
36 RUE DE LA COMBE DU CORMIER
CHEMIN DE GIERVE
16600 MORNAC
FRANCE

INDEMNISATION D'ARBITRAGE

a) FRAIS DE VOYAGE

de _____ à _____ AR soit _____ Kms * 0.25 Euros = _____ €
(Tarif 2° classe SNCF)

b) NOURRITURE

Nombre de repas _____ Midi ou Soir _____ * _____ = _____ €

c) LOGEMENT

Nombre de chambres et petits déjeuners _____ * _____ = _____ €

d) MENU FRAIS

Nombre de journées _____ * 55 Euros = _____ €

Nombre de demi journées _____ * 45 Euros = _____ €

Supplément après 21h _____ * 10 Euros = _____ €

TOTAL = _____ €

Les organisateurs soussignés déclarent avoir payé,
et l'arbitre reconnait avoir reçu la somme de _____

Signature

Nota : Les prix b, c et d sont forfaitaires

Le repas du soir est compté si la compétition se poursuit au-delà de 19 heures